Du 3 mars au 13 juin 2025 Inscriptions scolaires

2025/2026 Sur rendez-vous



Cette démarche est à faire, soit :

- Par mail à scolaire@bourgenbresse.fr Transmettre l'ensemble des documents obligatoires
- En mairie <u>sur rendez-vous</u> au service Action éducative, 04 74 45 71 53 Prise de rdv sur l'application de la Ville, rubrique Mes démarches, ou sur le site Internet de la Ville : www.bourgenbresse.fr
- Au pôle Amédée Mercier : 57, avenue Amédée Mercier, 04 74 42 46 90
- À la maison de quartier des Vennes : 11, rue La Fontaine, 04 74 42 46 20

Pièces à fournir obligatoirement :

- · Livret de famille ou acte de naissance de moins de 3 mois (original)
- Original du justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Photocopie des pages de vaccinations inscrites dans le carnet de santé ou attestation de non contagion
- Original du jugement de divorce ou de séparation concernant la décision de la garde de l'enfant
- À défaut, une attestation sur l'honneur du 2e parent pour accord de scolarisation

